



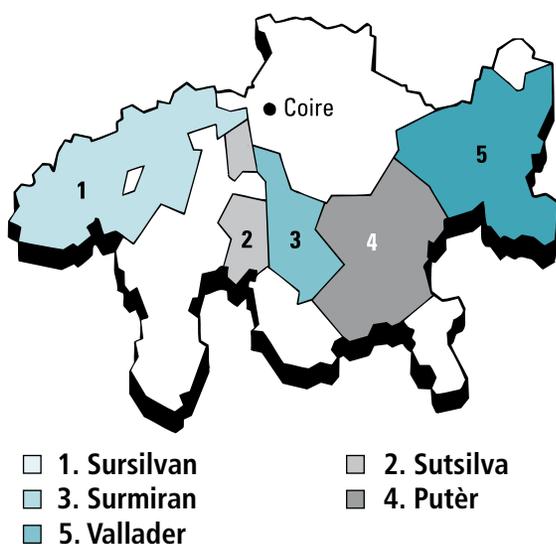
La situation du romanche dans les Grisons

Situation historique et géo-linguistique

Le romanche est une « langue néolatine », née il y a 2000 ans d'un mélange du latin populaire avec les langues parlées dans l'aire alpine rhétique à l'époque préromaine. Parmi les langues romanes, il appartient à un petit sous-groupe particulier, les langues rhéto-romanes, où l'on trouve aussi le ladin (parlé dans le Nord de l'Italie) et le frioulan.

A partir du XVI^e siècle, il a engendré cinq variantes régionales, toutes parlées et écrites: le *sursilvan*, dans la vallée du Rhin antérieur (Disentis), le *sutsilvan* et le *surmiran* dans le centre du canton, enfin le *putèr* et le *vallader* qui forment, dans l'Engadine et dans le Val Müstair, le sud-est de l'aire romanche et qui sont proches du ladin parlé en Italie.

Les aires du romanche¹



Situation linguistique

Le canton des Grisons se démarque des autres cantons suisses en raison de son plurilinguisme enchevêtré. Depuis 1880, on y compte trois langues officielles: l'allemand, l'italien et le romanche, auxquelles il faut bien sûr ajouter le suisse-allemand. La majorité de la population est germanophone (65%), les romanchophones sont 17%, les italophones 11%;

enfin, un peu moins de 7% de la population parle une autre langue principale. Le romanche est parlé, dans des proportions très diverses, dans 120 des 213 communes que compte le canton. Sa diffusion est plus ou moins forte selon les régions.

Le recul du romanche

A partir de la moitié du XIX^e siècle, le recul du romanche se confirme. C'est l'époque où les régions alpines se raccordent aux réseaux routiers et ferroviaires, ce qui favorise l'essor économique, la mobilité de la population et, bien sûr, le tourisme. Au cours des cent dernières années, quantité d'immigrants, notamment de langue allemande, arrivent dans les Grisons. De plus, le passage d'une économie dominée par le primaire à une économie principalement tertiaire entraîne l'émigration de nombreux Romanches vers les centres industriels et administratifs de la Suisse alémanique.

Parmi les autres causes du recul du romanche, il convient encore de citer:

- l'absence d'un centre économique et culturel dans l'aire de langue romanche,
- l'absence d'une aire de même langue à l'étranger et donc l'absence de tout soutien extérieur dans le domaine de la planification de la langue,
- la dépendance économique vis-à-vis de la Suisse alémanique,
- l'influence des médias électroniques, de la presse et de l'édition de langue allemande.

On peut désormais parler d'une menace réelle de disparition de la quatrième langue nationale.

¹ Le © Copyright des produits livrés sous forme électronique est détenu par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les utilisateurs s'engagent à ne copier ces produits ni intégralement ni partiellement, et à ne pas les rendre accessibles par le biais d'un terminal ou à les reproduire sous une autre forme, de façon à les transmettre à des tiers gratuitement ou contre rémunération. Si les documents sont reproduits dans une publication, les utilisateurs s'engagent: – à demander l'autorisation préalable de reproduction au Service de la cartographie thématique de l'Office fédéral de la statistique; – à reproduire les indications du © copyright telles qu'elles ont été fournies.

La sauvegarde du romanche

En 1982, pour contrer ce déclin, la Lia Rumantscha a créé un romanche normalisé, le *rumantsch grischun*, basé essentiellement sur trois des cinq variétés de romanche : le vallader, le sursilvan et le putèr. Une Uniun Rumantsch Grischun a été fondée en 1991 dans le but de promouvoir la diffusion de cette langue standardisée. Ainsi, depuis 1994, la Lia Rumantscha l'utilise dans les textes administratifs destinés aux habitants de l'ensemble de l'aire cantonale de langue romanche. Grâce à cette langue unifiée, des domaines jusque-là réservés à l'allemand et à l'italien sont touchés par le romanche : l'administration, l'affichage, la signalisation, les médias et, à un degré moindre, les écoles – dans certaines desquelles un enseignement bilingue romanche-allemand a été introduit.

De plus, en vertu de la nouvelle Constitution fédérale, le Gouvernement fédéral se doit désormais de soutenir le canton des Grisons dans ses efforts pour protéger et promouvoir cette langue minoritaire : la sauvegarde de la quatrième langue de la Suisse, le romanche, est considérée aujourd'hui comme «une tâche d'importance nationale». A ce titre, la Confédération accorde une contribution annuelle afin notamment de financer le fonctionnement des organisations de défense de la langue et l'agence de presse romanche.

Sources

Bourquin, S. (1998). *Schweizer Sprachen, Langues suisses, Lingue svizzerre, Linguas svizras*. Neuchâtel, Dynamicha.

Leclerc, J. (2001). «Suisse» dans *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLFQ, Université Laval.

[<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/suisse.htm>], 20 janvier 2002.

Le pays de Fribourg N° 24 - octobre 1997.

Lia Rumantscha (1996). *Rhêto-romanche. Facts & Figures*. Coire, Lia Rumantscha.

Lüdi, G. et al. (1997). *Recensement fédéral de la population 1990. Le paysage linguistique de la Suisse*. Berne, Office fédéral de la statistique.

Schläpfer, R, Arquin, J.-C., Camartin, I., Haas, W., Knecht, P., Lurati, O. et Lutz, F. (1985). *La Suisse aux quatre langues*. Genève, Zoé (Edition en allemand : 1982).